

Dialogue social

Négociation emploi des seniors : une occasion manquée
Page 2

Formation

Contrat de professionnalisation : l'U2P s'oppose à une mesure et à une méthode inadaptées
Page 2

Elections

L'U2P a organisé une audition des candidats aux élections européennes
Page 3

Prud'homme

Conseiller prud'homme, un mandat passionnant
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

CETU, reconversion professionnelle : l'U2P redonne une chance à la négociation

Suite à l'échec de la négociation sur l'emploi des seniors (voir page 2), l'U2P a décidé de réunir les partenaires sociaux sur le sujet du CETU et de la reconversion professionnelle. Face à l'allongement du nombre d'années de travail, le CETU permettra à chacun de se construire des temps de respiration, par exemple pour développer ses compétences, accompagner un proche en difficulté ou aménager sa fin de carrière.



"Le CETU n'a pas de coût pour l'entreprise, c'est fluide et simple, ça apporte une facilité qui existe dans les grands groupes et pas encore dans les petites entreprises"

Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, le 18 avril sur Europe 1.

Les représentants de la CFDT, de la CFE-CGC, de la CFTC, de FO et de l'U2P se sont réunis le 16 avril pour discuter d'un projet d'accord relatif à la création d'un compte épargne temps universel - CETU et pour engager la discussion sur un autre projet relatif à la reconversion professionnelle et à l'embauche des seniors. Le Medef et la CPME avaient fait savoir leur décision de ne pas participer à ces négociations et la CGT a dû décliner en raison d'une réunion nationale au même moment. Face à l'allongement du nombre d'années de

travail, le CETU permettra d'abord d'épargner une part de ses congés, RTT, heures supplémentaires ou primes, ensuite de recourir à son CETU en libérant du temps, pour se former et changer de métier, pour accompagner un proche en situation de fragilité, ou encore pour réduire son temps de travail en fin de carrière. L'U2P a veillé à ce que le CETU n'implique pas de charge administrative ou financière supplémentaire pour les entreprises. Ce dispositif, géré à l'extérieur des entreprises, pourra au contraire être source d'attrac-

tivité pour les salariés, notamment les jeunes, et ainsi apporter des solutions aux petites entreprises qui ont le plus grand mal aujourd'hui à trouver les compétences dont elles ont besoin pour se développer. Le projet d'accord semble recueillir un assez large consensus. En parallèle, les représentants des organisations présentes à la négociation ont engagé des discussions sur la reconversion professionnelle et l'embauche des seniors. Il s'agit de permettre à une entreprise de recruter un salarié en vue de lui donner une formation qualifiante ou diplômante, de sorte qu'il acquière les compétences nécessaires. L'objectif est aussi de lever un frein à l'embauche de personnes âgées de 55 ans ou plus, en créant une prise en charge mutualisée des licenciements des salariés qui ne seraient malheureusement plus aptes à travailler. Mécanisme qui serait financé par la branche des accidents du travail et maladies professionnelles. Les organisations ont prévu de se retrouver pour une nouvelle séance de négociation le mardi 23 avril au matin. ●

Négociation emploi des seniors : une occasion manquée

L'U2P regrette vivement l'échec de la négociation sur l'emploi des seniors, les transitions-reconversions, l'usure professionnelle et le CETU, et y voit la triste illustration de l'archaïsme de la méthode suivie pour cette négociation.



Il faut rappeler que celle-ci a été unanimement souhaitée par les partenaires sociaux eux-mêmes dans le cadre de leur agenda social. Améliorer l'emploi des seniors et favoriser les reconversions professionnelles étaient en effet une priorité dans la mesure où le pays doit faire face à des défis économiques de grande ampleur. Alors que nous connaissons un déficit démographique, le seul moyen d'éviter une baisse de la population active qui se traduirait par une

aggravation des difficultés de recrutement et un recul de l'activité globale, consiste à maintenir plus longtemps les seniors en emploi. De même, les mutations énergétiques, écologiques et numériques exigent de nouvelles compétences et qualifications, et pour ce faire que des salariés puissent s'engager dans des reconversions professionnelles. Voilà quels étaient les principaux enjeux de cette négociation, et l'U2P n'a pas manqué, pour sa part, de faire des

propositions. Nous avons proposé que lors de la visite médicale de mi-carrière les salariés puissent bénéficier d'un entretien professionnel, permettant au salarié de décider de sa seconde partie de carrière plutôt que de la subir. Pour lever les freins à l'embauche des seniors, nous avons proposé d'instaurer une prise en charge mutualisée des licenciements en cas d'inaptitude professionnelle. L'U2P a également souhaité laisser la discussion se développer sur l'instauration d'un compte épargne temps universel - CETU. A la différence des deux autres organisations patronales, l'U2P considère qu'il y a la place pour une solution gagnante à la fois pour les entreprises et pour les salariés, les petites entreprises pouvant y trouver un nouveau levier pour attirer et fidéliser les salariés. Peine perdue, l'essentiel de ces propositions a été rejeté par le Medef. C'est ainsi qu'apparaissent

au grand jour les défaillances actuelles du système de représentation des entreprises et leurs conséquences sur le paritarisme. Les représentants des grandes entreprises peuvent décider du contenu et de l'issue des négociations, sans tenir compte de l'intérêt des petites entreprises. En d'autres termes, le MEDEF détient seul les clés du camion. C'est pourquoi, en pleine responsabilité, l'U2P a réuni le 16 avril les organisations syndicales de salariés et d'employeurs à négocier sur le CETU. De plus, l'U2P demande de revenir à des pratiques de négociation qui soient loyales et équilibrées et appelle à une refonte des règles de la représentativité patronale. Sur ce sujet, l'U2P lance une action auprès des chefs d'entreprise pour que chacun puisse s'emparer de cette injustice et puisse en parler autour de soi. ●

Contrat de professionnalisation : l'U2P s'oppose à une mesure et à une méthode inadaptées

Le Président de l'U2P fait part de la grande surprise des chefs d'entreprise de proximité face au projet de suppression de l'aide à l'embauche de salariés sous contrat de professionnalisation, et cela dès le 1er mai prochain.

Surprenante méthode d'abord, consistant à révéler un projet de décret sans avoir consulté au préalable, ni les partenaires sociaux ni les organisations les plus concernées, et cela pour une application quasi immédiate de la mesure. Incompréhensible sur le fond surtout. En effet le dispositif du contrat de professionnalisation répond aux besoins spécifiques d'un grand nombre d'entreprises et de branches professionnelles.

Il permet notamment de former une population sans formation ni qualification et tous ceux qui n'ont pas accès à l'apprentissage. En cela, il contribue à combattre les difficultés de recrutement. Le contrat de professionnalisation offre aux futurs salariés la possibilité d'une formation sur mesure et d'une intégration durable dans l'entreprise. L'U2P appelle à ne pas abandonner cette deuxième voie de formation en

alternance, complémentaire à celle de l'apprentissage et qui constitue un investissement social. Si la mesure s'inscrit dans la lignée des réductions budgétaires annoncées, dont l'U2P ne conteste pas la nécessité, notre organisation invite, plutôt que de pénaliser toutes les entreprises qui ont recours au contrat de professionnalisation, à en limiter le bénéfice aux entreprises de moins de 50 salariés qui sont celles qui en ont

le plus besoin pour déclencher l'acte d'embauche. L'U2P propose également de réserver l'aide à l'apprentissage aux entreprises de moins de 50 salariés. ●



L'U2P a organisé une audition des candidats aux élections au Parlement européen

Dans la perspective du scrutin du 9 juin prochain, l'U2P a organisé une audition des candidats en présence des membres du Conseil national et des membres de la commission des affaires européennes et ouverte à un public plus large.



L'objectif de l'audition a été notamment de sensibiliser les candidats aux problématiques des petites entreprises en donnant des exemples concrets des répercussions des décisions du Parlement européen sur les TPE françaises. La France disposant de la deuxième délégation la plus

importante, après l'Allemagne, avec 81 députés français sur les 720 députés élus, soit plus d'un sur dix, il est nécessaire que la voix des petites entreprises soit entendue et représentée. Sachant que 80% des mesures prises au niveau national ont une origine européenne, les enjeux du

scrutin pour les petites entreprises sont loin d'être négligeables. Il est indispensable que la législation soit dès le début conçue de manière à favoriser leur activité et ne pèse pas au contraire sur leur développement. De fait, les représentants des 7 listes ont été entendus par l'U2P : Olivier Dussopt (Renaissance), François-Xavier Bellamy (Les Républicains), Pierre Jouvett (Parti socialiste), Jordan Bardella (Rassemblement national), Marion Maréchal (Reconquête), Majdouline Sbai (Les Écologistes) et Arash Saeidi (La France insoumise). Chaque candidat a été auditionné pendant 30 minutes, 10 minutes de propos introductifs, afin de développer

leur programme, leur vision de l'Europe et 20 minutes de questions-réponses. Les textes européens ont un impact sur le quotidien des entreprises de proximité et ces auditions ont permis d'autant plus de le souligner. Les chefs d'entreprise de proximité doivent se mobiliser pour élire au Parlement européen des députés français qui connaissent leurs spécificités afin de porter leur voix au niveau européen. Voter, c'est un premier pas pour agir en vue d'un environnement économique et social propice aux artisans, commerçants et professionnels libéraux. Le replay des auditions est accessible sur la page Facebook et la chaîne Youtube de l'U2P. ●

Conseiller prud'homme, un mandat passionnant

Vidéos à l'appui, l'U2P mène une action visant à promouvoir le mandat de conseiller prud'homme sur les réseaux sociaux.

Le conseiller prud'homme est un juge non-professionnel nommé pour sa connaissance du monde du travail. Il est désigné pour une durée de quatre ans et peut déposer sa candidature à tout moment. Il a pour mission de régler les litiges entre employeur et salarié au sein d'un conseil de prud'hommes. En grande majorité, les affaires portent sur des questions réglementaires comme les montants de salaire, les congés payés, la nature du contrat de travail, la contestation d'une procédure disciplinaire ou de licenciement, la remise de l'attestation Pôle emploi ou du certificat de travail. Le conseiller prud'homme doit respecter les obligations des magistrats, notamment juger en toute impartialité et indépendance. Pour

valoriser cette fonction, il y a quelques mois, de courts témoignages de conseillers prud'hommes ont été recueillis et capturés en vidéo. Chaque capsule vidéo réalisée valorise l'apport de la formation de conseiller prud'homme dans le quotidien du chef d'entreprise. Il est important de rappeler que les connaissances juridiques ne constituent pas une condition particulièrement nécessaire pour être conseiller prud'homme. Anne-Julie Brochet, Conseillère prud'-homme U2P, boulangère, l'a elle-même souligné lors de son témoignage : « Pour être conseillère prud'homme, les connaissances juridiques ne sont pas un prérequis ». Aussi, la conciliation d'un mandat avec une activité professionnelle est utile au

quotidien, comme le souligne Arnaud Bobet, Conseiller prud'homme U2P, assureur et épicier : « Être conseiller prud'-homme m'a apporté un nouveau regard sur ma relation avec mes salariés ». Raymonde Le Roy, Conseillère prud'homme U2P, ancienne commerçante fleuriste à la retraite, souligne quant

à elle l'intérêt d'exercer un mandat : « Je me sens utile aux entreprises de proximité dans mon rôle de conseillère prud'-homme ». Conseiller prud'-homme c'est du temps investi, pas du temps perdu ! Les candidatures sont à déposer ici : <https://u2p-france.fr/candidature-cph>. ●



Les Brèves



Le Sénat s'intéresse au paritarisme. Le Président Michel Picon rencontrait jeudi 11 avril dernier le Président du Sénat, Gérard Larcher, sénateur Les Républicains des Yvelines. Plusieurs sujets clés étaient à l'ordre du jour de cet échange. Est-il besoin de le rappeler, c'est Gérard Larcher, en tant que Ministre du Travail, qui a jeté les bases, en 2008, de l'article L1 du Code de travail qui prévoit que « tout projet de réforme envisagé par le Gouvernement qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle et qui relève du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel en vue de l'ouverture éventuelle d'une telle négociation. » Le Président Michel Picon a bien sûr évoqué l'échec de la négociation sur l'emploi des seniors (intervenu la veille) et la décision de l'U2P de rouvrir une négociation sur les modalités de mise en œuvre du CETU. Un autre projet d'accord relatif à la reconversion professionnelle et à l'embauche des seniors s'est ajouté depuis comme sujet de négociation. Cette actualité illustre de façon éclatante le déséquilibre induit par les règles actuelles de la représentativité

patronale. L'U2P le dénonce avec 5 propositions de modification législative pour que la voix des TPE soit entendue et respectée. En retour, le Président Gérard Larcher a souligné le soutien de la majorité sénatoriale au paritarisme. Le Sénat a d'ailleurs pris l'initiative d'une réflexion sur le sujet qui fera l'objet d'un événement dédié le 27 juin prochain au Sénat.

Le début des rencontres territoriales pour le Président de l'U2P. Michel Picon a débuté une tournée des régions le 16 avril. Son premier déplacement était à Lyon pour participer à l'Assemblée Générale de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes. Un temps fort de l'organisation régionale qui a réuni administrateurs de tous les départements et des différentes organisations professionnelles pour faire le bilan de l'année 2023 et échanger ensemble sur l'actualité de l'économie de proximité. Le déplacement du Président a notamment permis de revenir sur l'application de la réforme statutaire de l'U2P et la possibilité d'adhésion directe des entreprises. Ce déplacement est le début d'une longue série car Michel Picon souhaite se rendre au plus près des entreprises de proximité dont les problématiques peuvent être différentes d'un territoire à l'autre. ●



Sur les réseaux sociaux

Le Président de l'U2P @PiconMichel à @bfmbusiness sur l'emploi des seniors : « je regrette l'échec de la négociation alors que nous avons besoin des seniors dans nos entreprises... très inquiet pour l'avenir du paritarisme... j'en appelle à la responsabilité des partenaires sociaux. ».

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 10 avril 2024

L'Agenda

9 avril

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec la Directrice adjointe de cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, sur le « chantier simplification ».

10 avril

Réunion du Conseil Exécutif.

11 avril

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du Sénat.

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, Sylvain Maillard.

12 avril

Participation du Président de l'U2P, Michel Picon, au Congrès de la CAPEB.

16 avril

Participation de Jean-Christophe Repon, chef de file de l'U2P, à la négociation Seniors-reconversion professionnelle-Compte épargne temps universel (CETU) au siège de l'U2P.

17 avril

Audition des représentants des listes candidates aux élections européennes par le Président, les Vice-Présidents, le Président de la commission des Affaires européennes de l'U2P et les représentantes des quatre confédérations membres de l'U2P.

18 avril

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 avril 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat de Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage